

REUNION DU 28 FEVRIER 2023
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE
A LA SALLE DES FETES DE SEURRE

COMPTE RENDU

Sous la Présidence de : Sébastien BELORGEY

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Jean-Christophe GUITTON – Sébastien FAGOT – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean-Marie BAULAND – Camille SIMAR – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Aurore MOLARD – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Sébastien DELACOUR – Jean-Louis ROUMANEIX – Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Sébastien THEVENIN (Pouvoir donné à M. FAGOT) – Bernadette REVERCHON (Pouvoir à M. BRACQUEMOND) – Thierry MINET (pouvoir donné à M. VALENTIN) – David HIEZ (Pouvoir donné à M. LEVEQUE) – Martine DECHAUD – François LORENZI (pouvoir donné à M. MAUCHAMP) – Daniel VIELLARD – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT

Etaient absents : Wilfried SUJOBERT – Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Philippe GAGEY – Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Rachel BARBIER

Intervenants :

- Cabinet Merlin : M. VILLET
- SAUR : M. VINCENT

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

M. le Président présente les intervenants extérieurs présents à la réunion.
Il remercie les délégués de leur présence et les vice-présidents pour leur travail.
Il cite les délégués excusés à la réunion.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BELORGEY sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. VALENTIN se porte volontaire.
Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.

2. Communication des décisions du Bureau et du Président

Décision Bureau 2023-01 :

Considérant la présence de pesticides dans les eaux du captage de Magny-lès-Aubigny, provenant de l'activité agricole autour du puits ;

Considérant le besoin de préserver cette ressource pour la production d'eau potable ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Le devis de 9 350 € HT établi pour la poursuite de l'animation agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture, autour du captage de Magny-lès-Aubigny.

Décision du Président 2023-01 :

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant la délibération n°25/2022 entérinant le programme 2023 de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable ;

Considérant les dépenses suivantes :

Prestation	Montant
Maîtrise d'œuvre	35 800 € H.T.
Travaux	1 000 000 € H.T.
TOTAL	1 035 800 € H.T.

Le Président DECIDE :

- De solliciter l'Etat pour la DETR.

Les membres du comité prennent acte de ces décisions.

3. Délibération concernant un accord de principe relatif à une adhésion au projet d'interconnexion à la Boucle des Maillys

A la suite de la réunion du 21 février 2023, il est demandé aux délégués de délibérer sur le projet concernant à donner un accord de principe au raccordement à la Boucle des Maillys.

M. BECQUART regrette que la décision soit aussi urgente. Il aurait souhaité avoir un retour sur la qualité de l'eau du Lac de Chour et qu'une concertation soit organisée avec les 2 autres syndicats présents sur le territoire de la Communauté de Communes : le Syndicat du Pays Losnais et le Syndicat de Brazey-en-Plaine.

M. BELORGEY précise que l'analyse va être réalisée. Plusieurs devis seront proposés lors de la réunion du Bureau Commission Technique du 7 mars 2023.

Il ajoute que l'eau du lac pourrait être un complément du projet départemental sur le secteur alimenté par la station de Pagny-le-Château. Toutefois, il ajoute que cette eau ne pourrait pas être utilisée sur les autres secteurs du Syndicat. Il précise qu'à ce jour, l'étude conduite par le Département est gratuite.

A la suite du changement de réglementation, le Syndicat a transmis un ordre de service afin de mettre en pause le travail de maîtrise d'œuvre de VERDI pour les travaux de traitement de pesticides à Glanon.

En complément, M. BELORGEY souhaite engager les travaux de traitement du fer et du manganèse à la station de Pagny-le-Château.

Il ajoute qu'aujourd'hui, le Département demande seulement un accord de principe.

M. BELORGEY indique que toutes les remarques, même les plus réticentes, sont bienvenues et légitimes.

M. BECQUART précise que de nouvelles études ont démontré la dangerosité de l'usine SOLVAY de Tavaux.

M. BELORGEY ajoute que le raccordement permettrait de diversifier les ressources. Il ne souhaite pas abandonner les puits du Syndicat.

M. JACQUET s'interroge sur le colmatage des puits en cas de fonctionnement au ralenti.

M. VILLET précise que :

- sur le puits de Magny-lès-Aubigny, il n'y a pas de risque en raison de l'absence de fer et de manganèse dans la ressource ;
- sur le puits de Pagny-le-Château, le pompage est plus important depuis le besoin d'alimenter les communes de Seurre, Jallanges et Trugny. La dilution permettrait de diminuer le temps de pompage de ce puits ;
- pour Glanon, la régénération réalisée en 2020 a été efficace. Sur les 2 ouvrages, il y aura probablement des travaux de nettoyage à prévoir régulièrement.

M. VINCENT ajoute qu'en cas de diminution du temps de pompage, la nappe remonterait plus facilement. Cela permettrait de limiter les problèmes de dessèchement du puits. Le pompage étant très élevé sur le puits de Pagny-le-Château, l'eau descend en dessous des crépines. Cela entraîne des arrivées d'air qui provoquent des phénomènes de précipitation du fer et du manganèse et ainsi le colmatage.

Mme MOLARD reprend les options présentées lors du conseil du 21 février 2023 :

- Option 1 : le Syndicat n'adhère pas au projet,
- Option 2 : conservation des ouvrages du Syndicat avec dilution et sécurisation par la Boucle des Maillys,
- Option 3 : fermeture des ouvrages du Syndicat et alimentation complète par la Boucle des Maillys.

M. VILLET rappelle que l'option 3 n'est pas proposée par le Département. La capacité de production de la Boucle des Maillys est limitée et ne permet pas une alimentation complète des collectivités adhérentes. La proposition faite au Syndicat est de permettre une dilution sur ses ressources où la qualité de l'eau n'est pas bonne et également une sécurisation ponctuelle en cas de crise.

M. JACQUET mentionne qu'il a échangé avec des agriculteurs du secteur. Ces derniers ne voient plus l'intérêt de délimiter les Bassins d'Alimentation de Captage autour des puits si le Syndicat adhère au projet. La protection ne serait plus nécessaire.

M. GUITTON précise que les études de délimitation des BAC vont continuer et que les actions seront nécessaires pour un maintien de la qualité de l'eau dans les ouvrages du Syndicat.

Mme MOLARD demande comment l'alimentation du Syndicat serait réalisée en cas de problème sur la station des Maillys et si les analyses réalisées par l'ARS seront maintenues.

Il est expliqué qu'en cas de dysfonctionnement de la station des Maillys, le Syndicat remettrait en fonctionnement maximum ses installations pour distribuer l'eau comme actuellement. Concernant les analyses de l'ARS, elles seront réalisées sur l'eau brute et traitée au niveau de la Boucle des Maillys, ainsi que sur l'eau brute et l'eau diluée distribuée sur le territoire du Syndicat.

M. MAUCHAMP s'interroge sur la qualité de l'eau brute des Maillys.

M. VILLET précise que la concentration en pesticides est moins élevée que sur les ressources du Syndicat. Concernant les concentrations en fer et manganèse, elles sont équivalentes. Un traitement de ces paramètres est donc prévu. Il ajoute, qu'autour de la Boucle, 250 ha sont la propriété du Département. Sur cette surface, les intrants sont contrôlés et aucun pesticide n'est épandu.

M. BECQUET ajoute que le Syndicat doit étudier la qualité de l'eau du Lac de Chour. Celui-ci peut être un point fort du Syndicat.

Il s'interroge également sur le nombre de délégués du Syndicat et du Département qui siègeront au Syndicat Mixte. Si une collectivité n'adhère pas au projet, le coût d'investissement va augmenter. Il espère que l'assemblée sera de nouveau sollicitée pour un nouvel accord de principe dans ce cas.

Les délégués valident ce point à la majorité.

Abstentions : 3

4. Proposition de modification des statuts du Syndicat

Afin de faciliter l'obtention du quorum lors des conseils syndicaux, il est proposé aux délégués de modifier les statuts du syndicat concernant le nombre de délégués par commune.

Le nombre de délégués pourrait être appliqué en fonction du nombre d'habitants par commune, à savoir :

- un délégué pour les communes de 1 à 1000 habitants,
- deux délégués pour les communes de 1001 habitants et plus.

M. BECQUART propose qu'un seul délégué soit désigné quelle que soit la taille de la commune.

M. PERRIN n'est pas d'accord avec cette modification. En effet, il est possible que les 2 délégués actuels s'intéressent au Syndicat sur une commune donc cela pénaliserait un élu.

M. BELORGEY propose que le second délégué puisse être présent lors de la réunion en candidat libre.

M. BECQUET propose que les communes alertent les élus sur ce sujet et qu'une décision soit prise à l'automne en fonction des effectifs présents à chaque conseil.

Les délégués valident cette dernière proposition.

5. Questions diverses

M. BELORGEY ajoute que la Commission Finances et le Comité Syndical étudieront prochainement une augmentation du prix de l'eau permettant de financer l'ensemble des investissements évoqués.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 21h20.